

Décision

Générale

colonial

Décision n° 383 accordant une gratification exceptionnelle aux personnels en service au Gouvernement.

n° 383

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les gratifications exceptionnelles de fin d'année, dont les sommes suivent, sont accordées à : MM. Broise et Cruchadean : 5.000 francs: arme Mousset et M »e Alloix : 3.000 francs: MM. Ralesa et Razafiniary : 4.009 francs, en service au Gouvernement.